

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE - session 2020

Rapport du jury – Académie de Limoges

Les entretiens se sont, cette année, déroulés les 18 et 19 juin 2020.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habiliter des enseignements et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans des options artistiques pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre ou Langues et cultures de l'Antiquité.

Une session de certification complémentaire a été ouverte cette année dans quatre secteurs sur cinq. Le secteur qui n'a pas été ouvert pour cette session a été celui de l'«Enseignement en langue des signes française ».

Au sein du secteur « Arts », les options « Cinéma et audiovisuel », « Théâtre » et « Danse » ont été ouvertes. Il n'y avait pas de candidats « Histoire des arts » pour cette session. Nous invitons donc les futurs candidats de ces options à consulter les rapports de jury antérieurs.

Au sein du secteur « Enseignement d'une DNL », les options anglais et espagnol ont été ouvertes.

Depuis la session 2018, une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire "langues et cultures de l'Antiquité" est ouverte.

Tableau récapitulatif sur le déroulement et les résultats des entretiens de la session 2020

Secteur	Option	Nombre de candidats	Nombre d'admis	Pourcentage de réussite
Arts	Cinéma et audiovisuel	1	1	100%
	Théâtre	2	2	100%
	Danse	1	0	0%
Enseignement d'une discipline non linguistique	Anglais	12	10	83,3%
	Espagnol	1	1	100%
Français langue seconde		8	6	75%
LCA	Latin	5	4	80%

Modalités d'évaluation des candidats : une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions des différentes commissions pour préserver une équité d'ensemble, d'arrêter enfin la liste définitive des candidats admis.

Quelques remarques générales

Lors de la session 2020:

- **40 candidats** étaient initialement inscrits à la session 2020 mais, en raison de la situation sanitaire, certains candidats ont renoncé et **30 entretiens** se sont effectivement déroulés.
- **24 certifications complémentaires** ont été attribuées. Le pourcentage moyen de réussite est en relative augmentation puisqu'il est cette année de 80%. Il était de 75% en 2019, 74.2% en 2018, 75 % en 2017.

Malgré l'ouverture de la certification complémentaire en DNL aux enseignants du 1^{er} degré en 2020, aucun professeur des écoles n'a candidaté. Les jurys de DNL des différentes langues espèrent entendre des candidats du 1^{er} degré dès la session 2021.

Depuis la session 2018, des membres ont été adjoints aux jurys de la certification en DNL. Inspecteurs ou formateurs de la discipline du candidat, ils apportent un éclairage sur l'intérêt d'enseigner telle ou telle discipline en langue étrangère. La mise en place de ce jury renforcé met en évidence que l'enseignement en DNL ne se réduit pas à la traduction d'un cours en langue étrangère.

Enfin, dans plusieurs secteurs, des candidats qui avaient été refusés lors de précédentes sessions, se sont présentés à nouveau avec succès. Ils avaient, de toute évidence, pris en compte les attendus de l'épreuve ainsi que les conseils formulés dans les rapports de jury.

Conseils aux futurs candidats

Une certification complémentaire est une habilitation à enseigner. Il s'agit d'une démarche professionnelle et pédagogique et non de la valorisation d'un CV. Elle ne saurait consister en une simple validation d'expérience et/ou d'intérêt voire de passion pour un domaine d'enseignement précis.

Pour rappel, la certification habilite les candidats admis à intervenir à tous les niveaux d'enseignement.

Quelques axes de travail ont été donnés par le jury académique :

- Le dossier n'est certes pas soumis à notation mais il permet au jury d'apprécier la pertinence de la réflexion menée par le candidat. Tout en étant synthétique, il doit donner de la matière pour l'entretien.
- L'exposé ne peut être une simple oralisation du dossier et il ne peut se limiter à un récit du parcours. Il doit également permettre d'engager l'entretien.
- Des connaissances théoriques, du cadre institutionnel et des programmes sont nécessaires.
- L'entretien doit permettre au candidat de montrer sa capacité à mettre en œuvre un enseignement spécifique dans le domaine évalué, sans oublier l'intérêt que cela représente pour les élèves.
- La prise de recul du candidat sur sa pratique et ses expériences diverses est indispensable.
- Le candidat doit envisager son rôle dans le cadre des projets.

Préparation à la certification complémentaire

Le CASNAV propose aux candidats à la certification « Français Langue Seconde » de se préparer. Cette préparation porte ses fruits car les candidats ayant suivi la formation obtiennent de bons résultats lors de la certification.

Pour la DNL, 2 formations seront proposées au PUF 2020-2021 :

- 3h pour présenter l'épreuve et les attendus (volet C)
- 6h pour aborder les aspects pédagogiques de l'enseignement d'une DNL (volet A)

Vous pouvez par ailleurs vous rapprocher du Centre de Langues de l'Université de Limoges (centredelangues@unilim.fr)

Vous trouverez ci-après les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention celui qui vous concerne.

J'adresse mes sincères remerciements aux présidents de commissions ainsi qu'à l'ensemble des membres du jury pour la qualité de leur travail.

Sandrine MAUD

Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional d'espagnol

Présidente du jury académique de certification complémentaire de la session 2020

Certification complémentaire

Secteur Arts- Option Théâtre - Session 2020

Nombre de candidats inscrits : 2
Nombre de candidats présents : 2
Nombre de candidats admis : 2
Nombre de candidats refusés : 0

Evaluation

1 note à 20/20
1 note à 12/20

Disciplines des candidats

Histoire-géographie-EMC : 1
SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE: 1

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

L'évaluation des candidats a été effectuée en fonction des quatre domaines de connaissances et compétences suivants :

Culture dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant

- ⇒ Expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales
- ⇒ Connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations

Capacités d'analyse

- ⇒ Capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques

Connaissances relatives à l'enseignement du théâtre

- ⇒ Connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée
- ⇒ Connaissance des modes d'enseignement propres au théâtre : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- ⇒ Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- ⇒ Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances et pratique
- ⇒ Capacité à mettre en œuvre un projet au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques

Commentaires :

L'une des candidatures s'est avérée à tous égards exceptionnelle et a conduit le jury à attribuer à l'enseignant concerné la certification complémentaire Théâtre avec la note maximale de 20/20.

L'exposé a été un modèle du genre : parfaitement calibré pour tenir dans la durée de 10 minutes, exprimé dans une langue précise et élégante, conciliant érudition et humilité, manifestant une capacité rare à croiser les arts et les approches disciplinaires, rendant compte avec densité et légèreté d'une culture impressionnante, d'un parcours de spectateur peu commun, d'une acuité d'analyse et d'une grande sensibilité, il a laissé le jury sous le charme.

S'en est suivie la diffusion d'un extrait de captation de spectacle (le début de l'acte III du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais dans la mise en scène de Jean-Pierre Vincent donnée au Théâtre de Chaillot en 1987) à laquelle il a été demandé au candidat de réagir comme il l'entendait. Il a été en mesure d'identifier la pièce et de proposer de façon presque immédiate une analyse très subtile du passage prenant en compte intentions probables du metteur en scène, déplacements et postures des personnages, éléments scénographiques et fonctions de certains accessoires.

A la question qui lui a été posée d'envisager de quelle(s) manière(s) il pourrait faire travailler cet extrait à des élèves sur le plateau, il a avancé trois stratégies nourries de ses expériences d'enseignement. Pesant les avantages et inconvénients de chacune, il a su justifier avec grande pertinence celle qu'il privilégierait. Il a alors tout naturellement été amené à parler de sa toute neuve expérience d'enseignement du théâtre, une classe d'option sur le niveau de seconde lui ayant été confiée cette année pour la première fois. C'est de manière à la fois touchante et pénétrante qu'il a su parler de la collaboration alchimique qu'il a vécue avec l'intervenant artistique, de ce que cela lui a permis d'apporter mais aussi de recevoir, lui permettant de progresser dans sa pratique physique du plateau et dans la place à oser accorder au corps. C'est de manière avisée qu'il a su parler du projet collectif proposé aux élèves et du parcours de spectateur qui leur a été proposé. Et... c'est de manière attristée qu'il nous a bien fallu nous résoudre à mettre un terme à un entretien que nous aurions volontiers fait durer davantage !

L'autre candidature n'a pas été sans intérêt, donnant l'occasion aux membres de la commission d'apprécier de nombreuses qualités : un vrai goût pour la transmission ; une pratique personnelle de la scène au long cours au sein d'une troupe amateur ; une expérience en milieu scolaire très riche d'animation d'atelier ; une conception citoyenne généreuse du travail théâtral à partager avec les élèves.

On le sait : de telles qualités ne suffisent pas à l'obtention de la certification complémentaire, dont il est important de rappeler qu'elle ne consiste pas en une forme de validation d'expérience : elle doit attester la compétence d'un professeur à assurer un enseignement théâtral exigeant qui met en synergie pratique et connaissances dans un cadre défini par des programmes officiels.

La compétence du candidat à s'occuper d'un atelier théâtre ne faisait pas l'ombre d'un doute. Il s'agissait grâce à l'entretien de se faire une idée de la solidité de ses connaissances culturelles, théoriques et institutionnelles, mais aussi de ses capacités d'analyse, de ses compétences didactiques et pédagogiques, et de sa capacité à travailler en collaboration avec un intervenant artistique.

L'analyse proposée par le candidat de l'extrait du *Mariage de Figaro* déjà mentionné plus haut a laissé apparaître des fragilités sur le plan des connaissances, ce qui s'est traduit par des remarques pour certaines superficielles et pour d'autres très discutables, pour ne pas dire erronées, en réduisant la mise en scène de Jean-Pierre Vincent à une vision emperruquée, empoussiérée et très académique de l'œuvre qui se trouve contredite par la scénographie dépouillée, les déplacements et certains choix interprétatifs. De même, certaines propositions pédagogiques ont paru inabouties.

Pour autant, le candidat a su montrer qu'il était conscient des domaines dans lesquels il lui reste à progresser. Mieux : il a commencé à s'y employer. Grâce à une prise de connaissance suffisante des programmes, il a enrichi cette année ses activités d'atelier théâtre de plusieurs manières : en proposant à ses élèves un parcours de spectateur enrichi, varié et stimulant ; en organisant des temps de rencontre avec plusieurs équipes artistiques ; en introduisant l'usage d'un carnet de bord afin de permettre aux élèves de garder trace de leurs parcours et de développer des compétences réflexives ; en intégrant une place plus grande dévolue à l'apport structuré de connaissances culturelles et théoriques. Il eût été dommage d'enrayer une dynamique aussi prometteuse !

Certification complémentaire

Section Arts- Option Cinéma et Audiovisuel - Session 2020

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusés : 0

Evaluation

1 note à 13/20

Disciplines des candidats

Lettres modernes : 1

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Culture cinématographique et audiovisuelle

- ⇒ Fréquentation personnelle des œuvres
- ⇒ Connaissance de l'histoire du cinéma, des modèles d'analyse théorique et de l'économie du cinéma-audiovisuel

Capacités d'analyse

- ⇒ Analyse d'un extrait cinématographique diffusé en amorce de l'entretien

Connaissances relatives à l'enseignement du théâtre

- ⇒ Connaissance des programmes en cours et du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire
- ⇒ Connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- ⇒ Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- ⇒ Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances, théories, méthodes et pratique
- ⇒ Capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage)

Commentaires :

La prestation de la candidate unique de la session 2020 dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel a été de qualité. Pourtant, de bout en bout, elle a laissé aux membres de la commission un léger sentiment de frustration. Certes, elle a permis à l'enseignante de faire montre d'une culture personnelle cinématographique et audiovisuelle incontestable, d'une connaissance solide des programmes CAV de lycée, de compétences pédagogiques, d'habitudes de travail en équipe et d'une aptitude à s'engager dans une démarche artistique, ce qui n'est pas pour étonner lorsque l'on sait que la candidate est par ailleurs titulaire de la certification complémentaire Théâtre et qu'elle assure un enseignement optionnel dans ce domaine. Toutefois, il est dommage que l'enseignante n'ait pas su ou n'ait pas osé s'affranchir de certaines limites, ce à quoi le jury, par ses questions, l'incitait.

Pour ce qui est de l'exposé, le choix de l'enseignante a été de le consacrer exclusivement à la présentation d'un projet de classe à horaire aménagé théâtre et cinéma-audiovisuel qui est envisagé dans le collège de la cité scolaire où elle enseigne. Cette présentation a été l'occasion pour elle de manifester une connaissance fine des programmes de théâtre et de cinéma-audiovisuel, de montrer la pertinence qu'il y aurait à inventer un enseignement qui mettrait en synergie ces deux arts, et d'esquisser avec pragmatisme certaines solutions organisationnelles. Mais lorsqu'il s'est agi, lors de l'entretien, de donner très concrètement, une idée de ce en quoi pourrait consister cet enseignement hybride, les pistes ouvertes par l'enseignante ont manqué de netteté et ont semblé insuffisamment creusées, que ce soit en termes de contenus ou d'activités.

Pour ce qui est du temps d'analyse, lequel a porté sur l'ouverture de *West Side Story*, la candidate a su identifier le film et décrire avec pertinence ce qu'elle voyait et entendait, attachant une attention à la composition des plans, à leurs enchaînements et au rythme donné au montage par la musique. Il est toutefois dommage qu'elle n'ait pas réussi à aller au-delà de ce niveau descriptif afin de proposer de véritables pistes d'analyse.

Et lorsque l'entretien l'a invitée à parler de son parcours de spectatrice et à partager son panthéon cinématographique personnel, elle a fait montre d'une culture qui, pour être certaine, s'est avérée par endroits lacunaire. Il est également dommage, lorsqu'elle a eu l'occasion de parler de son cinéaste préféré, qu'elle s'en soit tenue à donner un nom et quelques titres de films.

Il n'en demeure pas moins que l'attribution de la certification complémentaire n'a pas fait l'ombre d'un doute. La frustration ressentie par le jury s'explique par le fait que la prestation de la candidate n'a probablement pas été à la hauteur de ce qu'elle aurait pu être.

Certification complémentaire

Secteur Arts- Option Danse - Session 2020

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 0
Nombre de candidats refusés : 1

Evaluation

1 note à 07/20

Disciplines des candidats

Sciences et vie de la terre (SVT)

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- Processus de création artistique
- Fréquentation des œuvres
- Analyse d'une œuvre
- Connaissance des programmes
- Maîtrise des contenus d'enseignement

Commentaires :

Le jury attend du candidat qu'il envisage l'enseignement des différents types de danse dans leurs contextes artistiques et culturel.

Il est indispensable d'avoir fréquenté des œuvres variées et savoir les analyser pour en débattre avec les élèves.

Les différents dispositifs proposés dans les programmes doivent être connus et le candidat doit se projeter sur leur mise en œuvre en milieu scolaire.

Le candidat ne doit pas proposer des contenus d'enseignement centrés exclusivement sur de la motricité et de la technique mais doit envisager toutes les dimensions éducatives de l'activité dont les contenus méthodologiques et sociaux.

Certification complémentaire

Français Langue Seconde - Session 2020

Nombre de candidats inscrits : 8
Nombre de candidats présents : 8
Nombre de candidats admis : 6
Nombre de candidats refusés : 2

Notes

Disciplines des candidats

08	09	10	11	15	18	19
1	1	1	1	2	1	1

Agrégé de Lettres modernes : 1
Certifié d'Allemand : 1
Certifié de Sciences-Physiques : 1
Professeur documentaliste : 1
PLP Lettres-Histoire : 1
PLP Allemand-Lettres : 1
Professeurs des écoles : 2

:

Remarques générales

Pour cette session 2020, 8 candidats se sont présentés à la certification complémentaire FLS.

Les candidats présentent cette année encore des profils très variés, certains s'appuyant sur une expérience professionnelle indéniable, d'autres sur de solides connaissances théoriques. Deux candidats ont offert une prestation excellente, étayée par une réflexion personnelle sur les pratiques et adaptée au public EANA.

On peut toujours déplorer très peu de recul théorique sur les démarches de classe et peu de références et de lectures personnelles, ce qui est dommageable dans l'esprit de la certification.

Certains critères n'ont pu être évalués, particulièrement les connaissances des programmes, notamment dans des contextes « hors école » (milieu carcéral, appui en association ou autre dispositif d'accueil de jeunes migrants)

Des outils pédagogiques connus sont peu mis en avant, mais il y a une belle créativité dans les projets ; des outils personnels sont élaborés, des démarches réfléchies, ce qui relève d'une approche intuitive de la prise en charge des élèves allophones. La notion d'inclusion est acquise pour tous

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Les compétences évaluées cette année l'ont été particulièrement sur :

- les connaissances didactiques
- la connaissance des grandes familles de langue et des systèmes d'écriture
- les méthodes et outils -utilisés ou créés- pour enseigner aux EANA
- la capacité à élaborer un projet et un parcours de formation pour un élève allophone au sein de sa classe
- la capacité à évaluer les compétences des élèves
- la connaissance des textes réglementaires

Conseils aux candidats

Il faut veiller à

- étayer le propos par des connaissances théoriques, didactiques, inter linguistiques : ces éléments manquent cruellement dans les exposés et les dossiers
- être capable d'identifier la prise en charge institutionnelle des EANA, avec les grands textes réglementaires parfois non connus
- expliciter les différences entre FLE ; FLS et FLSCO, qui sont parfois peu appréhendées.
- ne pas négliger l'évaluation dans la prise en charge globale de l'élève
- présenter le lien avec la classe d'inclusion, afin de ne pas enfermer la démarche d'accompagnement dans un soutien purement linguistique

Conclusion :

La session 2020 a encore démontré l'intérêt des enseignants pour la scolarisation de publics à besoins spécifiques. La préparation proposée cette année par le Casnav a été gage de réussite pour les candidats.

Toutefois, cette certification ne doit pas être vécue comme une simple validation d'acquis, sans démarche réflexive. Il s'agit de se poser les questions de la scolarisation des élèves allophones dans une réflexion de prise en charge globale, d'inclusion en classe et de différenciation pédagogique.

Marie Charpentier Casnav de Limoges

Corinne Pago, Université des lettres, Limoges

Certification complémentaire

DNL Anglais – Session 2020

Nombre de candidats inscrits : 12
Nombre de candidats présents : 11
Nombre de candidats admis : 10
Nombre de candidats refusés : 1

Evaluation

1 note à 20
3 notes à 18
1 note à 15
2 notes à 14
1 note à 12
1 note à 11
1 note à 10
1 note à 8

Disciplines des candidats

Histoire-géographie : 1
Maths : 1
Physique-Chimie : 2
SVT : 3
Eco-gestion : 3
STMS : 1

Avis général

Cette année, 10 des 11 candidats présents ont réussi la certification, 4 d'entre eux avec d'excellentes notes. Le jury a été sensible à la bonne préparation des candidats, sur le plan linguistique mais également sur les enjeux de la DNL.

La plupart des candidats connaît les différents dispositifs liés aux langues (SELO, DNL, ETLV) et leur intérêt pour les élèves. Si le CECRL se semble pas toujours bien connu dans le détail, ses lignes directrices le sont.

Presque tous les candidats étaient déjà engagés, à divers degrés, dans un projet d'échange réel ou virtuel et certains candidats portaient déjà d'ambitieux projets Erasmus+. Rappelons qu'une section européenne ou de langues orientales (SELO) doit proposer « des activités culturelles et d'échanges internationaux dans le cadre du projet d'établissement » (arrêté du 20-12-2018 - J.O. du 22-12-2018). Le professeur de DNL a naturellement toute sa place dans ces activités et échanges.

Certains candidats ont en revanche encore du mal à comprendre l'intérêt que représentent des supports authentiques (nombreux sur Internet) pour l'enseignement d'une DNL, de même qu'ils ont parfois eu du mal à prendre du recul par rapport aux références culturelles à mettre en avant et à exploiter systématiquement : une langue n'est en effet jamais un simple vecteur de communication et la langue anglaise est bien davantage qu'un prérequis pour trouver du travail, de même qu'elle est bien davantage que la langue des publications scientifiques. Il conviendra donc de s'interroger systématiquement sur ce que l'enseignement d'une discipline non linguistique en anglais peut apporter aux élèves.

Conseils donnés par le jury

- Ne pas répéter pendant l'exposé ce qui est écrit dans le dossier : en extraire un aspect saillant pour le développer à l'oral, en anglais, et privilégier le projet ;
- Ne pas lire ses notes : une lecture affadit toujours le rythme de la langue anglaise et on attend en outre d'un enseignant qu'il parle sans lire, en regardant son auditoire ;
- Observer des manuels de sa discipline tels qu'ils sont proposés dans les pays anglophones : les différentes approches donneront du grain à moudre pendant l'entretien ;
- Aller observer des cours de LVE : cela donnera de précieuses indications sur la mise en activité possible des élèves et sur l'introduction des outils linguistiques indispensables aux élèves pour réaliser des tâches ; les échanges avec les professeurs de LVE seront également utiles ;
- S'astreindre à une pratique régulière de la langue, qu'il faut écouter et parler régulièrement ; à ce titre, un dictionnaire parlant en ligne (par exemple Linguee ou Howjsay) est une ressource indispensable pour la préparation de la certification, comme pour celle des cours.

Conclusion

Afin de se perfectionner en anglais, les candidats pourront se rapprocher de l'assistant.e de langue anglaise s'il y en a un dans leur établissement ; de même que du Centre de langues de l'université de Limoges : centredelangues@unilim.fr

Ils peuvent également poser leur candidature pour participer aux stages de perfectionnement linguistique proposés par France Education international.

Des stages du PAF (en pluridisciplinarité) sont également consacrés à la préparation à la certification et à l'enseignement d'une DNL.

Enfin, les candidats sont invités à consulter le site Emilangues : <https://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>

Certification complémentaire

Discipline non linguistique - Espagnol - Session 2020

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusés : 0

Evaluation

1 note à 11

Inscriptions selon les spécialités de la DNL :

PLP éco-gestion : 1

Avis général

Le nombre de candidatures pour la session 2020 a été faible et ce, indépendamment de la crise sanitaire que nous avons traversée. Les enseignants éprouvent parfois des craintes quant à leur niveau de langue. Il est important que ces collègues prennent confiance. Concernant leur capacité dans la langue, le jury les encourage à :

- travailler régulièrement avec le professeur d'espagnol et à mettre en place de petites activités communes et en langue.
- travailler avec l'assistant de langue si l'établissement en est doté
- se rapprocher du centre de langue (qui propose des cours pour améliorer son niveau)

Concernant l'intérêt d'enseigner en DNL, une formation (ouverte aux professeurs de toutes les disciplines) sera proposée dans le PUF pour la seconde année.

Le jury rappelle que la certification en DNL est ouverte aux enseignants de TOUTES les disciplines non linguistiques, qu'ils enseignent en collège, en lycée général et technologique ou en lycée professionnel.

La présence d'un membre adjoint au jury provenant de la discipline des candidats a permis de valoriser les prestations qui ont une vision de la DNL qui va bien au-delà d'une simple traduction de leurs cours habituels.

Lors de la première phase d'exposé oral, le candidat a privilégié la communication et la spontanéité d'expression, qualités attendues d'un enseignant de DNL.

Cette année encore, le jury a opté pour un échange quasi exclusif en espagnol.

Qualité des prestations

Le candidat admis a pris connaissance des programmes de langues vivantes, des textes les plus importants relatifs aux sections européennes et connaissait les modalités d'attribution de la «mention européenne» au baccalauréat. Par ailleurs, son attachement à la langue et sa connaissance de la culture ont été un atout. Ce candidat avait, de toute évidence, pris en compte les préconisations formulées dans les précédents rapports de jury.

Conseils aux futurs candidats :

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le pays si possible ; regarder la TV en langue étrangère et écouter la radio régulièrement ; entreprendre un travail avec l'assistant de l'établissement lorsque celui-ci en est doté ; assister quand cela est possible à quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement. Ecouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère : il faut aussi produire dans la langue pour progresser.
- **Avoir une bonne connaissance de la culture** des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes.
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée. Les candidats doivent s'intéresser à la discipline LV (connaissance des programmes, du CECRL, etc.). Sans cette connaissance de l'enseignement de langue vivante, il semble difficile d'envisager des projets interdisciplinaires et un travail d'équipe efficace.
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques. Les candidats peuvent faire des propositions de projets pédagogiques dans leur dossier, même si celui-ci n'est pas noté, car cette démarche montre qu'ils se sont projetés de façon concrète dans l'enseignement de leur discipline en langue étrangère. La consultation de manuels espagnols peut également permettre au candidat d'envisager comment leur discipline est enseignée en Espagne, par exemple.
- **Posséder des connaissances sur les possibilités de développement d'actions à l'international** dans le cadre d'un établissement scolaire (e-twinning, Erasmus+).

Jusqu'à présent, les professeurs titulaires ne bénéficiaient pas de formation pour se préparer à l'examen de la certification en DNL espagnol mais ils pourront dorénavant s'inscrire à une formation proposée au PUF (Volet C).

Conclusion :

Nous rappelons que l'épreuve n'est pas une formalité, que l'enthousiasme pour enseigner sa discipline en langue espagnole et l'intérêt pour la culture hispanique en général sont des atouts mais ne peuvent suffire à obtenir cet examen.

Il est donc recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle. Ils sont invités à entrer en contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne ou des enseignants de langue vivante. Il est conseillé de réfléchir aux activités pédagogiques que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire. La concertation et travail en équipe sont indispensables pour proposer un enseignement en DNL efficace.

Certification complémentaire

Secteur Langues et cultures de l'Antiquité - Session 2020

Nombre de candidats¹ inscrits : 5
Nombre de candidats présents : 5
Nombre de candidats admis : 4
Nombre de candidats refusés : 1

Evaluation

2 notes à 18
1 note à 11
1 note 10
1 note à 9

Disciplines des candidats

Histoire-géographie : 1
Lettres modernes : 4

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Les connaissances et compétences évaluées sont indiquées dans la note de service n° 2018-041 du 19-3-2018 :

- **la culture antique du candidat** (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.) ;
- **la connaissance de la langue ancienne concernée** (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- **la connaissance du développement de l'enseignement** des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et **des programmes en vigueur** ;
- **la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace** qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie des LCA** : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet, etc.).

Commentaires :

Cinq candidats (1 agrégée, 4 certifiés dont 2 stagiaires) se sont présentés devant le jury pour cette session 2020 : toutes ces candidatures se sont portées vers le latin. Les disciplines d'exercice des candidats sont essentiellement les *lettres modernes*, à l'exception d'un candidat certifié *d'histoire-géographie*. Un resserrement s'observe donc sur la spécialité la plus voisine des lettres classiques. Nous rappelons que les candidats issus des langues vivantes, de l'histoire, de la philosophie sont non seulement éligibles mais encore tout à fait susceptibles de se présenter avec succès. En témoigne cette année la réussite du candidat issu de la discipline *histoire-géographie*.

L'épreuve prend appui sur un dossier remis par les candidats. S'il n'est pas évalué en lui-même, ce dossier doit permettre au jury de mesurer le niveau des compétences et des connaissances que le candidat pourra manifester lors de l'épreuve orale. Il est donc vivement recommandé de présenter :

- des éléments succincts relatifs à la formation universitaire ou professionnelle reçue dans le champ de l'option présentée ;
- un exposé des motivations de la candidature, notamment en termes de projets utiles au rayonnement des LCA ;

¹ Le terme « candidats » est employé ici dans son sens générique neutre au pluriel, référant sémantiquement aux deux sexes.

- les grandes lignes d'un projet de séquence d'enseignement en LCA, réalisé, en cours ou projeté, à un niveau de classe donné et en fonction des objets d'études du programme.

Les dossiers présentés lors de cette session ont bien respecté ce « cahier des charges ». Il est cependant à noter que si l'esprit de synthèse doit primer dans ce type d'écrit, il convient de renseigner suffisamment le jury, notamment sur le niveau de formation reçue et sur la capacité de conception didactique d'une séquence d'enseignement en LCA.

L'épreuve devant le jury, en deux temps, donne l'occasion d'évaluer l'ensemble des domaines de compétences mentionnés dans la note de service de référence (cf. *supra*).

Dans un premier temps (10 minutes), le candidat est invité à s'exprimer librement sur sa candidature. Il doit ici faire preuve de concision et ne pas simplement oraliser ce qu'il a déjà écrit dans le dossier. L'idéal est de privilégier un angle qui permette de justifier la candidature et d'engager l'entretien à suivre. Le candidat doit éviter d'en appeler à la « reconnaissance », par le titre visé, d'un travail accompli ou d'une formation reçue (même si, dans la plupart des cas, les candidats possèdent effectivement une expérience d'enseignement des LCA et une formation significative en latin). La certification LCA est un titre d'habilitation et non pas un diplôme. C'est une qualification professionnelle pour enseigner une discipline, avec la part de réflexivité que cela suppose, et non pas la sanction honorifique d'un parcours, si méritoire soit-il.

Dans un deuxième temps, l'entretien avec le jury (20 minutes maximum) s'engage d'autant plus aisément que la présentation effectuée par le candidat aura suscité l'intérêt, en ouvrant des pistes de réflexion sur les questions actuelles relatives à l'enseignement des LCA. Durant cet entretien, le jury évalue plus particulièrement :

- la culture antique du candidat, c'est-à-dire des connaissances en histoire, géographie et civilisation antiques, ainsi qu'une connaissance des principales œuvres littéraires et artistiques de l'antiquité gréco-latine ;
- la maîtrise linguistique (lexique, morphologie, syntaxe, prosodie, stylistique) dans la langue ancienne concernée ;
- la connaissance de l'organisation de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité (en collège et en lycée) et des programmes en vigueur ;
- les compétences didactiques et pédagogiques : la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace, en considération notamment des objectifs d'apprentissage et de la spécificité de la pédagogie des langues anciennes.

La session 2020 a permis de confirmer que les candidats à la certification LCA sont des postulants très sérieux, qui ont mûri un beau projet au service de l'enseignement et du rayonnement des LCA. Les fragilités constatées de manière récurrente sont une connaissance trop approximative des programmes en vigueur et une insuffisante vision de l'organisation de ces enseignements au-delà des classes ayant éventuellement été en charge. Sur les questions institutionnelles, toujours brûlantes, la lecture du rapport de Pascal Charvet et de David Bauduin, *Les humanités au cœur de l'école*, est fortement recommandée². Les candidats y trouveront une perspective d'ensemble du champ des LCA et de précieuses recommandations pédagogiques qui recentrent cet enseignement sur ses enjeux intellectuels. La principale difficulté reste la maîtrise de la langue latine. Les candidats doivent être alertés sur le fait que leur capacité à contextualiser, à lire et à traduire un texte bref dans la langue d'étude est évaluée durant l'entretien. Ils doivent être en mesure de pouvoir en proposer une traduction fidèle et un premier niveau d'analyse linguistique. L'exigence de cette certification est nécessairement élevée sur le plan linguistique ; car enfin, il s'agit d'habiliter à enseigner le latin (et/ou le grec) de la 5e à la Terminale. C'est une insuffisante maîtrise de la langue latine

² http://cache.media.education.gouv.fr/file/Racine/49/4/Rapport_les_humanites_au_coeur_de_l_ecole_88849_4.pdf

qui a conduit le jury à ajourner une candidate, excellente par ailleurs, et qui ne doit pas hésiter à se représenter.

À l'issue de cette session 2020, les membres du jury de la certification LCA se réjouissent d'avoir entendu les cinq candidats. Tous doivent être félicités d'avoir maintenu leur candidature en dépit des circonstances sanitaires exceptionnelles. Tous font honneur aux LCA et nous nous réjouissons d'avoir pu recevoir de nouveaux collègues, qui viendront renforcer la « cohorte » des professeurs de latin.